



# **COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AVAL**

**SEANCE PLENIERE DU 05 JUILLET 2016**

**MALICORNE-SUR-SARTHE**

- 1 -

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

– Convocation en date du 14 juin 2016 adressée à chaque membre de la CLE –

*Les diaporamas de séance et les notes sont disponibles sur le site internet de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org) (Les SAGE > Sur la Sarthe Aval).*

*Liste de diffusion : les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sarthe Aval.*

L'an deux mille seize, le cinq juillet à neuf heures trente, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe Aval s'est réunie dans la salle des fêtes à Malicorne-sur-Sarthe sous la présidence de Madame Ghislaine Bodard-Soudée.

### **Ordre du jour**

- 1- Adoption du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015.
- 2- Présentation du rapport d'activités 2015.
- 3- Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude.
- 4- État des lieux des captages en eau potable grenelle (prioritaires) du bassin versant en Sarthe (M. Philippe Nouvel, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe) et Mayenne (M. Jean-Luc Delêtre, animateur du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Ballée, Chémeré, Cossé en Champagne et Meslay Ouest et Mme Anne-Marie Le Coz, SIAEP de St Pierre sur Orthe) et les outils mis en place.
- 5- Consultation sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Bocage Cénomans.
- 6- Élaboration du SAGE : présentation de la stratégie (bureaux d'études Artelia et Idea Recherche).

### **Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12)**

- 2 -

#### **Étaient présents (8)**

Mme Ghislaine BODARD-SOUDEE, Conseillère déléguée de Sablé sur Sarthe ;  
Monsieur Jean-Paul BOISARD, Maire de Saint Jean du Bois ;  
M. Thierry COZIC, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Mans Métropole ;  
M. Gérard DUFOUR, Maire de Cérans-Foulletourte ;  
M. Alain PANNEAU, Conseiller municipal de Cheffes ;  
M. Pascal PARIGOT, Maire-adjoint de Crannes en Champagne ;  
M. Gérard LAMBERT, Maire de Téléché ;  
M. Daniel PINTO, Maire de Bouessay.

#### **Mandats (4)**

M. Antoine d'AMECOURT, Maire d'Avoise, a donné mandat à M. Jean-Paul BOISARD ;  
M. Norbert BOUVET, Conseiller général de la Mayenne, a donné mandat à M. Gérard DUFOUR ;  
M. Christian LAVOUE, Maire de Bannes, a donné mandat à Mme Ghislaine BODARD-SOUDEE ;  
Mme Emma VERON, Conseillère municipale de Parcé sur Sarthe a donné mandat à M. Thierry COZIC.

## **Collège représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations (9)**

### **Étaient présents (9)**

M. Alain ANDRE, représentant de l'Union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir de la Sarthe ;  
M. Fabien ANGOT, représentant de la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;  
Mme Chantal BLOSSIER, représentante de Sarthe Nature Environnement ;  
M. Patrick COIFFE, représentant de l'Association Moulins et Rivières de la Sarthe ;  
M. Jean-Alexandre DACHARY, représentant de la Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;  
M. Xavier GEOFFROY d'ASSY, représentant de l'Association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges ;  
M. Jean-Noël MOUTIER, représentant le Centre régional des propriétés forestières (CRPF) ;  
M. Jean-Pierre POURCINES, représentant de l'Association de Défense des sinistrés des quartiers inondables (ADSPQI) du Mans.  
Mme Amélie PROMELLE représentant de l'Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction (UNICEM) des Pays de la Loire.

## **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (6)**

### **Étaient présents (4)**

Mme Anne KIENTZLER, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne ;  
M. Jean-Yves LARDEUX, représentant le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ;  
M. Guillaume MAILFERT, représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire ;  
M. Philippe NOUVEL, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe.

### **Mandats (2)**

Mme le Préfet de Maine et Loire a donné mandat à M. Jean-Yves LARDEUX.  
M. le Préfet de Mayenne a donné mandat à Mme Anne KIENTZLER.

## **Assistaient également à la réunion**

Mmes Cécilia ANDRE, technicienne de rivière du Syndicat de Bassin de la Taude et Agathe RÉMOND, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) ; MM. Pierre AVALLART, vice-Président du Syndicat de Bassin de la Taude ; Jean-Louis BELLANGER, Sarthe Nature Environnement ; Claude BRETON, président de l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de Vallon sur Gée ; Jean-Luc DELETRE, animateur du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Ballée, Chémeré, Cossé en Champagne et Meslay Ouest ; Médéric DROUET, Syndicat de Bassin de la Taude ; Daniel GALLOYER, Union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir de la Sarthe ; Bernard LAYER, Chambre d'Agriculture de la Mayenne et Paul-Henry de VITTON, Moulins de la Mayenne.

**Équipe d'étude :** Mmes Marie BEHRA (bureau d'études IDEA Recherche) et Julie STEIN (bureau d'études Artelia).

### **Absents excusés non représentés**

Mme Carole ROGER, Maire de Malicorne sur Sarthe ; MM. Antoine d'AMECOURT, Maire d'Avoise, Jacques BLONDET, représentant de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire ; Pascal BONIOU, représentant le Directeur Général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Délégation Anjou-Maine ; Colas BOUDET, représentant le Directeur interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ; Alain BOURRIER, Maire de Brissarthe ; Daniel CHEVALIER, Conseiller général de la Sarthe ; Dominique CROYEAU, Maire de Loué ; Jean-Louis DEMOIS, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ; Stéphane GUIOULLIER, Président de la Chambre d'agriculture de la Mayenne ; Loïc QUERO, représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire ; Gilbert VANNIER, Président de la Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen.

27 voix délibératives sur les 54 que compte la commission sont comptabilisées.  
La Commission locale de l'eau délibère valablement.

- 4 -

En préambule, Mme Bodard-Soudée précise les personnes excusées, détaille l'ordre du jour et propose un tour de table. Elle remercie Mme Carole Roger, Maire de Malicorne/Sarthe pour la mise à disposition de la salle.

- **Une nouvelle représentante de la région Pays de la Loire**

Mme Bodard-Soudée indique que suite aux élections régionales, l'arrêté modifiant la composition de la CLE du 16 juin 2016 (arrêté préfectoral n°2016-0211) désigne Mme Anne Beauchef en tant que représentante du Conseil régional des Pays de la Loire au sein de la CLE. Elle sera également membre du bureau.

- **Les conclusions du groupe de travail GEMAPI**

Mme Rémond mentionne que, la veille, une réunion de présentation des conclusions du groupe de travail GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a eu lieu. Elle était co-présidée par Mme Bodard-Soudée et M. le Sous Préfet de la Flèche.

En effet, dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), un groupe de travail spécifique réunissant des élus de la CDCI, des syndicats de rivières, des référents des CLE Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval (le référent GEMAPI de la CLE Sarthe Aval étant M. Thierry Cozic) a été mis en place mi 2015 pour réfléchir sur l'organisation des compétences GEMAPI. Des premières réunions d'information ont eu lieu à l'automne 2015 auprès des communautés de communes et des syndicats (une réunion par territoire de SAGE) : celle sur Sarthe Aval a eu lieu le 15 décembre à Malicorne/Sarthe.

En parallèle, le 26 janvier dernier, à Sablé/Sarthe, a eu lieu une rencontre entre les présidents des 10 syndicats de rivières du bassin Sarthe aval, la présidente de la CLE, Mme Ghislaine Bodard-Soudée et le président de l'IIBS, M. Daniel Chevalier. L'objectif était d'échanger sur la mise en place de la GEMAPI, sur la situation de l'IIBS et sur le futur « syndicat mixte de coordination », sur le lien entre les structures opérationnelles de proximité et structure « supra » de coordination et sur des possibles missions de coordination ou « mutualisables » à l'échelle du bassin de la Sarthe.

Les propositions du groupe de travail d'organisation des compétences GEMAPI ont été présentées à la CDCl du 22 avril 2016. La réunion de la veille était la présentation de ces propositions aux communautés de communes et syndicats de rivières par territoire de SAGE. Les grandes orientations qui se dégagent sont les suivantes :

- Organisation de la maîtrise d'ouvrage GEMAPI : organisation par bassin versant (12 secteurs), avec une fusion de syndicats existants et une extension de leurs périmètres de compétence pour afin de couvrir les territoires orphelins (c'est-à-dire sans maîtrise d'ouvrage actuellement).
- Organisation de la planification (SAGE) : sur le bassin de la Sarthe, garder l'organisation existante en faisant évoluer l'IIBS en syndicat mixte. Sur le bassin de Loire : garder le portage par l'Etablissement public Loire.

Ces propositions seront transmises aux CLE, aux communautés de communes et aux syndicats de rivières, pour avis en septembre. Les avis seront ensuite synthétisés et un amendement au projet sera proposé fin 2016 à la CDCl.

M. Cozic craint que les services de l'Etat ne soient pas assez moteurs dans la suite de la démarche. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises afin d'aboutir à des propositions intéressantes. Le soutien des services de l'Etat sera indispensable pour la mise en œuvre.

- 5 -

Mme Rémond ajoute qu'un travail sera réalisé cet été entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'IIBS pour affiner les propositions du groupe de travail.

M. de Vitton s'interroge sur la cohérence entre le calendrier de la mise en place de la compétence GEMAPI et celui de l'élaboration du SAGE.

Mme Rémond précise que les deux calendriers sont parallèles : le fait que le SAGE ne soit pas mis en œuvre ne bloque pas les actions des syndicats de rivière. De plus, il existe déjà un lien fort entre les contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) et le SAGE, les deux outils ayant le même but : l'atteinte du bon état des eaux. La cellule d'animation de la CLE est notamment membre des comités de pilotage des CTMA et un avis de la CLE est demandé pour les CTMA.

#### • **Avancement de l'étude volumes prélevables**

Mme Rémond présente l'état d'avancement de l'étude volumes prélevables commencée en février. Les objectifs sont :

- d'améliorer les connaissances sur l'état quantitatif de la ressource en eau,
- de doter le territoire de valeurs de référence pour améliorer la gestion quantitative,
- de proposer une stratégie pour préserver l'équilibre quantitatif existant ou résorber les déficits.

L'étude est décomposée en cinq phases. Lauranne Amoroso, chargée d'étude à SAFEGE, a présenté la phase n°1 lors du dernier bureau (du 07 juin 2016) : découpage en unités de gestion.

Les objectifs de cette phase sont de :

- caractériser le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin versant,
- faire une première évaluation de l'état quantitatif des masses d'eau,
- sectoriser le territoire en unités de gestion pertinentes.

Certains cours d'eau présentant une sensibilité marquée en étiage ressortent dès à présent : Orne Champenoise, Vaige, Vègre, Treulon.

Un découpage en unité de gestion (= échelle d'analyse pour la définition des volumes prélevables) a été proposé, mais les membres du bureau ont souhaité plus de précisions sur la prise en compte du contexte géologique pour les cours d'eau à cheval sur le socle et sur le bassin parisien.

Cet été, les unités de gestion vont donc être affinées, et la phase n°2 : connaissance des prélèvements et des rejets et quantification du potentiel naturel du bassin versant débutera. Un premier groupe de travail est prévu début septembre.

#### • Rencontre de l'eau "Eau et la ville"

Mme Rémond indique qu'une journée de formation sur l'eau et l'urbanisme aura lieu le 24 novembre 2016 à Tours. Cette rencontre, organisée par l'agence de l'eau, sera un bon complément à la journée de formation organisée par l'IIBS vendredi 1<sup>er</sup> juillet dernier sur l'eau et l'aménagement du territoire. Mme Rémond fera suivre aux membres de la CLE les informations pour s'inscrire à cette rencontre de l'eau.

M. André regrette que les journées de formation organisée par l'IIBS ne soient pas réalisées dans le cadre des CLE, ce qui permettrait de mobiliser plus de personnes.

Mme Rémond précise que des journées Inter-CLE sont déjà organisées : il s'agit de présentations sur lesquelles les CLE doivent donner un avis, telles que la présentation du SDAGE 2016-2021 et du PGRI. Les journées de formations n'ont pas cet objectif.

Mme Bodard-Soudée ajoute qu'il semble difficile de réunir l'ensemble des membres des trois CLE pour ce type de rencontres.

#### Ordre du jour n°1 : Adoption du compte-rendu de CLE du 15 décembre 2015

Mme Bodard-Soudée demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de CLE du 15 décembre dernier.

<i>SENS DU VOTE</i>	
<i>Nombre de votants :</i>	<b>27</b>
<i>Pour :</i>	27
<i>Contre :</i>	-
<i>Abstention :</i>	-
_____	
<i>Aucune correction n'est demandée, le compte-rendu de la séance plénière de CLE du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés de la commission locale de l'eau.</i>	

## Ordre du jour n°2 – Présentation du rapport d'activités 2015.

→ cf diaporama de séance et rapport d'activités 2015.

Mme Rémond présente le rapport d'activités de la CLE 2015. Il a déjà été présenté lors du bureau du 22 mars, mais une validation par la CLE est demandée par l'agence de l'eau. Les événements marquants de 2015, le calendrier, les dossiers soumis pour avis, les actions de communication/information, ainsi que les éléments financiers sont détaillés.

- Analyse et bilan 2015 :
  - La mission d'assistance à la structuration de la maîtrise d'ouvrage a été lancée. Cette question est également au cœur du projet de contrat de partenariat IIBS –Agence de l'eau.
  - Le renouvellement total du conseil d'administration (CA) de l'IIBS en juin 2015 a entraîné un retard du lancement de l'étude volumes prélevables ainsi qu'un décalage du calendrier concernant la structuration à la maîtrise d'ouvrage et l'évolution des statuts de l'IIBS. De plus, les départements membres du CA ont indiqué leur volonté de se désengager de l'IIBS au plus tard le 31/12/2017.
  - Le collège des élus suite aux élections municipales de 2014 a été renouvelé : Mme Bodard-Soudée est élue présidente de la CLE, le 29 juin 2015, relançant les travaux d'élaboration du SAGE.
  - La CLE a adopté le scénario tendance et les scénarios contrastés lors de la séance plénière du 15 décembre.
- Principales perspectives 2016 :
  - Définition de la stratégie. Durée : 6 mois, de janvier 2016 à juin 2016.
  - Lancement de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables. Durée : 18 mois, de février 2016 à juillet 2017.
  - Rédaction du SAGE. Durée : 8 mois, de septembre 2016 à avril 2017.
  - Poursuite de la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.
  - Recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS pour permettre la modification de ses statuts en syndicat mixte, au plus tard pour le 01/01/2018.
  - Poursuite de la communication mutualisée entre la CLE avec les autres CLE du bassin de la Sarthe.

- 7 -

<i>SENS DU VOTE</i>	
<i>Nombre de votants :</i>	<b>27</b>
<i>Pour :</i>	27
<i>Contre :</i>	-
<i>Abstention :</i>	-
_____	
<p><i>Le rapport d'activités de la CLE 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés de la commission locale de l'eau.</i></p>	

**Ordre du jour n°3 – Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude.**

→ Cf diaporama de séance et note en pièce jointe

Mme Rémond présente la note sur ce dossier.

Mme André, technicienne de rivière, complète les informations avec notamment des exemples de travaux réalisés.

En réponse à M. Cozic, Mme André précise le rôle de chacun des indicateurs :

- l'indice poisson rivière (IPR) compare le peuplement de poissons échantillonné et la population de référence ;
- l'indice biologique global normalisé (IBGN) permet d'étudier les invertébrés colonisant les premiers centimètres des sédiments immergés ;
- l'indice biologique macrophytes rivière (IBMR) permet l'examen des plantes aquatiques (macrophytes) pour déterminer le niveau d'altération (niveau trophique) du cours d'eau notamment en ammonium et orthophosphates ;
- l'indice biologique diatomées (IBD) permet l'examen des algues unicellulaires.

M. André souhaite qu'une information soit réalisée en CLE sur le rôle de ces différents indicateurs.

Mme André précise que les données les plus récentes sont celles de 2011.

*Note hors réunion :*

*En plus des notes des indicateurs de 2011 présentées par Cécilia André, les notes des années suivantes sont présentées dans le tableau suivant :*

Indicateur	Année	Note	Qualité de l'eau
IBGN	2011	20	Très bonne
	2013	14	Bonne
	2014	14	Bonne
	2015	15	Bonne

Indicateur	Année	Note	Qualité de l'eau
IBD	2011	15	Bonne
	2013	14,6	Bonne
	2014	14,9	Bonne
	2015	14,9	Bonne

Indicateur	Année	Note	Qualité de l'eau
IPR	2011	22,8	Moyenne
	2014	16,8	Moyenne

M. de Vitton indique que, sur la Taude, l'altération la plus importante selon lui, sont les PCB liés à l'usine Aprochim à Grez-en-Bouère.

Mme André précise que des traces de PCB ont été détectées dans les sédiments et que les poissons pêchés dans la Taude sont consommables mais sous certaines réserves (conditions de santé, fréquence...).

M. Angot ajoute que la question de la consommation des poissons de la Taude a été posée à l'agence régionale de santé (ARS) et à l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques), sans réponse à ce jour.

M. Dachary souligne que, bien que des PCB soient présents dans la Taude et dégradent la qualité de l'eau, des actions sur la morphologies doivent être mises en place en parallèle.



M. Dachary ajoute que dans le cadre du plan national d'actions sur les PCB, un travail est en cours sur les préconisations de consommation des poissons (pour en savoir plus : [www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-PolyChloroBiphenyles-ou-PCB-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-PolyChloroBiphenyles-ou-PCB-.html)).

Mme Bodard-Soudée souhaite que la CLE ait l'information du taux de PCB dans la Taude.

En réponse à M. d'Assy, Mme André indique que l'étude sur les ouvrages a commencé en septembre dernier, l'enquête publique pourrait donc avoir lieu fin 2017.

En réponse à M. Angot, Mme André précise que des travaux seront réalisés sur la commune de Bouère. Une pêche électrique sera réalisée avant et après les travaux afin de suivre leurs impacts. Le site, choisi par l'ONEMA, est situé juste avant l'exutoire du plan d'eau.

Concernant l'étiage de la Taude, M. André, en réponse à M. de Vitton, signale, qu'en été, la rivière est à sec à Grez-en-Bouère. Elle est réalimentée en aval par des sources et des ruisseaux, dont celui de Fondrieux qui court toujours. Elle ajoute que les eaux d'exhaure de la carrière de Bois Jourdan à Bouère sont rejetées dans la rivière et servent également de soutien d'étiage.

En réponse à M. Coiffé, Mme André mentionne que, sur sept ouvrages présents sur la commune, trois sont manipulables et quatre ne le sont plus.

<i>SENS DU VOTE</i>	
<i>Nombre de votants :</i>	<b>27</b>
<i>Pour :</i>	27
<i>Contre :</i>	-
<i>Abstention :</i>	-
_____	
<p><i>Les membres présents ou représentés de la commission locale de l'eau donnent à l'unanimité un avis favorable au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude, en précisant qu'un avenant devra être ajouté au contrat afin de prendre en compte les futures préconisations du SAGE du bassin de la Sarthe Aval.</i></p> <p><i>Le projet est compatible avec les enjeux définis et objectifs associés du SAGE. En effet, les actions de préservation, d'entretien et de restauration des cours d'eau permettront d'améliorer l'hydromorphologie de la Taude et de ses affluents. De plus, la gestion de la renouée (plante invasive) est prévue. La restauration et l'entretien de la ripisylve contribueront à limiter localement le phénomène d'érosion. Les actions sur la continuité écologique sur un cours d'eau en liste 1 (et donc sans obligation de restauration) démontre une volonté du syndicat de rétablir la circulation des espèces aquatiques et des sédiments. En outre, l'ensemble des actions va concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment la pose de clôture et l'installation d'abreuvoirs qui vont réduire les apports en matières en suspension et matières fécales. Enfin, le suivi des actions sera réalisé, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation via la technicienne de rivières.</i></p> <p><i>Cependant, de par les compétences du syndicat, aucune action n'est prévue sur les zones humides.</i></p>	

## Ordre du jour n°4 –État des lieux des captages en eau potable grenelle (prioritaires) du bassin versant en Sarthe et Mayenne et les outils mis en place.

→ Cf diaporama de séance.

Mme Rémond mentionne qu'elle a participé en mars à une réunion sur l'évaluation du programme de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires de l'Est Mayennais. Suite à cette réunion, Mme Bodard-Soudée a souhaité qu'un point soit fait sur les captages prioritaires de l'ensemble du bassin versant. Un point sur les conséquences de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) sur la gouvernance eau potable était prévu pour cette CLE mais la DDT 49 n'était pas disponible. Ce point sera fait ultérieurement.

Sur le bassin versant Sarthe Aval, sont présents les captages prioritaires suivants (la ressource captée est l'eau souterraine) :

Département	Nom du captage	Commune
Mayenne	Le Grand Rousson	Ballée
	La Fortinière	La Bazouge-de-Chémeré
	Le moulin de Rousson	Saulges
	Puits de la Houlberdière	Torcé-Viviers-en-Charnie
	L'Ecrille	Vaiges
Sarthe	Le Theil	Chantenay-Villedieu
	La Touche	Saint-Pierre-des-Bois

- **Captages prioritaires pour le département de la Sarthe**

### Présentation (M. Nouvel)

M. Nouvel (DDT 72) fait un point sur la situation des captages de Sarthe aval situés dans le département de la Sarthe.

Il existe 8 captages prioritaires en Sarthe dont 2 sur Sarthe aval, en eaux souterraines : Le Theil (Chantenay-Villedieu), et La Touche (St Pierre-des-Bois) gérés par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) d'Aulnay La Touche.

Pour ces deux captages, l'aire d'alimentation de captage a été délimité et l'étude de vulnérabilité a été faite. Le diagnostic territorial des pressions agricoles n'a pas été réalisé, le plan d'action n'a pas été défini ce qui est lié au fait que l'action soit discontinuée, faute de suivi et d'appui suffisant aux syndicats AEP. En effet, le portage pose problème aux syndicats AEP, il existe de plus une ambiguïté sur la notion d'animation (animation captage/animation agricole). Afin de relancer l'action sur les captages prioritaires, une réflexion est en cours, en partenariat avec la chambre d'agriculture et l'agence de l'eau pour re-préciser le rôle des différents acteurs, repenser le portage de l'action, repréciser la notion d'animation, revoir logique et contenu des plans d'action.

Une réunion avec l'ensemble des syndicats d'eau a lieu le 8 juillet. La solution envisagée concernant l'animation serait d'avoir un ou deux animateurs mutualisés sur l'ensemble du département. La question du porteur est posée.

### Remarques

M. Moutier indique que le syndicat d'eau potable de Chantenay-Villedieu a fait de nouveaux forages pour puiser de l'eau dans la nappe du Bathonien, le syndicat a acheté de nouvelles parcelles qui ne sont visiblement pas exploitées.

M. Nouvel ne connaît pas spécifiquement ce dossier, mais indique qu'il doit s'agir d'un projet de création de ressource supplémentaire. Il tient à préciser que lorsque la qualité de l'eau est dégradée, une ressource de substitution est recherchée, mais le principe est d'améliorer l'existant en priorité.

M. André regrette le manque d'implication des syndicats d'eau et souhaite que l'ensemble des interlocuteurs agricoles soient pris en compte, et non pas uniquement la chambre d'agriculture.

M. Nouvel précise que les syndicats se sentent responsables mais sont démunis, les missions nécessaires (conseils aux agriculteurs, etc) n'étant pas leur domaine de compétence. De plus, ce sont de petites structures qui ne peuvent pas assurer un portage suffisant. Concernant la chambre d'agriculture, il s'agit d'un interlocuteur incontournable mais les autres syndicats seront également associés.

M. Cozic demande quel est le lien avec le SAGE et à quel moment sera associée la CLE aux réflexions en cours.

Mme Rémond indique qu'il s'agit d'un point d'information et non une demande d'avis. Mesure de la stratégie. La cellule d'animation de la CLE est membre des comités de pilotage des contrats en Mayenne.

M. Nouvel ajoute que la CLE est un lieu de discussion qui garantit une bonne articulation entre les acteurs.

- **Captages prioritaires pour le département de la Mayenne**

#### **Présentation (M. Delêtre)**

M. Delêtre présente le programme de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires de l'Ecrille, la Fortinière, le Moulin de Rousson, le Grand Rousson et la Houlberdière.

- 11 -

Le premier contrat territorial s'est déroulé de 2012 à 2016 avec plusieurs volets :

- Animation du programme et du dispositif MAE (mesure agros-environnementales) ;
- Aménagement du territoire et suivi de la qualité de l'eau :
  - o Etudes sur les Bassins d'alimentation de captages (BAC) : hydrogéologie, traçage, diagnostic bocager, inventaire des zones humides... ;
  - o Suivi de la qualité de l'eau ; gestion de l'espace et du foncier ;
- Conseil agricole individuel et collectif :
  - o Diagnostics d'exploitation ; outils de pilotage de la fertilisation (analyse des reliquats azotés, pesées colza, analyse d'effluent...)
  - o mise en place d'essais collectifs ou individuels (pratique de fertilisation, efficacité des couverts végétaux...); accompagnement des exploitants vers des évolutions de pratiques ou de systèmes d'exploitation...
- Mesures AgroEnvironnementales territorialisées (MAET) Enjeu Eau et Mesures agros-environnementales et climatique (MAEC) Enjeu Eau ;
- Evaluation du contrat territorial 2012-2015 : travail sur 6 mois (octobre 2015 à mars 2016) avec entretiens et 2 ateliers participatifs afin d'aboutir à une proposition de schéma de gouvernance pour le contrat territorial 2017-2021.

## **Remarques**

M. d'Assy est étonné du pourcentage important de haies dégradées, étant donné les efforts importants réalisés dans le cadre des mesures compensatoires de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne – Pays de la Loire.

M. Delêtre précise que, sur les 85 km de haies identifiées, le quart est dégradé (absence de clôture ou vieillissement de la haie). Les haies créées, dans le cadre de la LGV, sont en bordure des parcelles et représentent moins d'un km sur le bassin versant.

## **Ordre du jour n°5 – Consultation sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Bocage Cénomans.**

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain bureau.

## **Ordre du jour n°6- Élaboration du SAGE : présentation de la stratégie (bureaux d'études Artelia et Idea Recherche).**

→ Cf diaporama de séance et rapport provisoire de la stratégie

Mme Rémond précise que la stratégie est en cours d'élaboration depuis décembre 2015, via deux intercommissions et deux bureaux, dont le dernier a eu lieu le 7 juin dernier. L'ensemble des mesures a été relu et les suppressions de mesures, les modifications, remarques et propositions de nouvelles mesures ont été prises en compte. Aujourd'hui, il s'agit de montrer le lien entre les mesures proposées et le diagnostic (définition des enjeux) et le scénario tendance.

L'analyse économique et les objectifs quantifiés (pour les mesures sur lesquelles il existe un paramètre quantifiable pour l'atteinte du bon état : nitrates, phosphore, taux d'étagement...) seront travaillés lors du prochain bureau du 6 septembre 2016.

Une CLE (calée également en fonction de l'étude volumes prélevables) sera faite en fin d'année pour présenter les notes techniques.

- **Présentation (Marie Behra et Julie Stein)**

Mmes Stein et Behra rappellent les objectifs de la stratégie collective : choisir une stratégie d'action à mettre en place sur le territoire du SAGE Sarthe Aval, pour atteindre le « bon état » via une sélection de mesures, parmi les différentes propositions initiées par les acteurs en phase de « scénarios contrastés ». La méthode globale d'élaboration de la stratégie a été la suivante :

- 1/ Prendre du recul par rapport aux mesures des scénarios contrastés pour établir une vision globale de la stratégie envisagée à l'échelle du bassin versant (organisation et priorisation des objectifs) :
  - o inter-commission n°1 (groupes de travail, construction de 4 arborescences) ;
  - o bureau n°1 (validation d'une arborescence unique).
- 2/ Affiner le tableau multicritères des scénarios contrastés afin de sélectionner les mesures à retenir, en fonction de la stratégie globale établie :
  - o inter-commission n°2 (proposition pour le bureau) ;
  - o bureau n°2 = pré-valider la stratégie globale pour la CLE.

Les 68 mesures retenues dans la stratégie sont présentées :

Axe d'orientation stratégique	Thème – levier d'action	N° des mesures
<b>Gouvernance</b>	Étude, communication, sensibilisation, formation	1 à 4
	Pilotage du SAGE	5 à 8
	Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau	9 à 12
<b>Hydrologie, morphologie, milieux aquatiques</b>	Têtes de bassin versant	13 à 15
	Cours d'eau	16 à 23
	Espèces invasives	24
	Zones humides	25 à 32
<b>Aménagement du territoire</b>	Inondations	33 à 40
	Bocage	41 à 47
	Gestion des eaux pluviales	48 à 51
<b>Usages</b>	Pratiques agricoles	52 à 57
	Prélèvements	58 à 60
	Pesticides (particuliers et collectivités)	61 à 63
	Plans d'eau	64 à 66
	Économie d'eau	67 et 68

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Un bureau de CLE le mardi 6 septembre 2016. Deux notes techniques annexes à la stratégie seront présentées : l'analyse économique et le travail sur les objectifs quantifiés (objectifs à fixer sur les paramètres quantifiables : taux d'azote, phosphore, pesticides, taux d'étagement).
- CLE fin 2016 : la version finale du rapport sera présentée avec les notes techniques en annexe et la synthèse pédagogique.
- Pour préparer la phase de rédaction (=traduction des mesures retenues dans les documents du SAGE : règlement et Plan d'Aménagement et de Gestion Durable), une note de planification de cette phase sera faite pour accompagner l'IIBS dans cette transition.

#### • Remarques

Mme Bodard-Soudée propose un tour de table afin que chaque membre de la CLE présent puisse s'exprimer sur la stratégie.

M. Cozic approuve le fait que les inondations soit un thème prioritaire, et particulièrement la mesure n° 34 : « Améliorer la prévention sur le risque inondation en général, notamment en développant une culture du risque, à visée de l'ensemble des populations, celles qui subissent et qui génèrent des risques → solidarité amont/aval ».

M. André souhaite :

- qu'une synthèse courte de la stratégie soit conçue et diffusée,
- que l'UFC Que Choisir soit ajouté en tant que partenaire pour les mesures liées au bocage,
- qu'une note en bas de la page 9 soit ajoutée sur l'entrée en vigueur récente de la loi Labbé,
- que la notion de pesticides agricoles soit ajoutée dans tous les titres relatifs aux pratiques agricoles,

- que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) soient cités en tant que partenaires dans les mesures portant sur la sensibilisation en général et aux pesticides en particulier,
- que la mesure 12 soit reformulée en évoquant les points de suivi,
- que les agriculteurs soient également sensibilisés aux pesticides (mesures 61 et 62 destinées uniquement aux particuliers et collectivités),
- que l'ensemble des opérateurs agricoles dont les Groupements d'agriculteurs biologiques (GAB) et Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) soient cités dans les mesures 52 et 53.

Mme Kientzler souligne qu'une mesure qui proposait de compléter la cartographie des cours d'eau réalisée par les DDT a été supprimée lors du dernier bureau. Cependant, elle trouve la mesure n° 16 : « Centraliser les données sur les inventaires de cours d'eau et s'assurer d'une méthode de diagnostic homogène à l'échelle du SAGE » trop réductrice. Elle souhaite que le SAGE préconise que la carte des cours d'eau pour les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) soit identique à la carte des cours d'eau : ces cartes seront deux cartes différentes en Sarthe, contrairement à la Mayenne et au Maine-et-Loire.

*Note hors réunion, l'avis donné par le bureau, le 11 octobre 2015 est le suivant (cf compte-rendu de réunion) : « Le bureau donne un avis favorable sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne. Tout comme le préfet de la Mayenne, le bureau de la CLE souhaite que la carte des cours d'eau de la Mayenne pour les BCAE soit alignée sur la carte des cours d'eau police de l'eau. Le bureau de la CLE souhaite également la mise en place d'une carte la plus exhaustive possible, étant donné les forts enjeux qui existent sur ces têtes de bassin versant. Cependant, le SAGE étant en élaboration, il n'existe pas de méthode d'inventaire définie et donc pas d'inventaire de cours d'eau validés par la CLE. En outre, le bureau de la CLE ne peut pas vérifier la cohérence départementale, les cartes des départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire n'étant pas disponibles à ce jour. Lors de la consultation par les préfets de Maine-et-Loire et de la Sarthe, le bureau veillera à cette cohérence. »*

- 14 -

M. Mailfert souhaite que des mesures liées à la gestion quantitative soient ajoutées. Il s'agit en effet d'un enjeu très important qui ne transparaît que par la mesure 58 : « Définir les volumes prélevables sur les eaux superficielles ». Il faudrait intégrer à la stratégie les actions et mesures découlant de l'étude sur les volumes prélevables.

Mme Rémond précise que les conclusions de l'étude volumes prélevables seront intégrées au SAGE.

Concernant les zones humides, M. Mailfert souhaite introduire la notion d'inventaire global des zones humides, à réaliser à partir de la méthode homogène définie (mesure n°27 : « Définir une méthode homogène de recensement des zones humides avec les SAGE voisins ») afin de compléter l'inventaire plus précis des zones à urbaniser (mesure n°26 : « Réaliser des inventaires pédologiques des zones humides dans les zones à urbaniser, dans le cadre des documents d'urbanisme »), en intégrant également une mise en cohérence à l'échelle du territoire du SAGE.

Concernant la carte des cours d'eau, M. Nouvel précise que les méthodes de cartographie des cours d'eau ne sont pas homogènes suivant les départements. De plus, les deux cartes ont des

objectifs différents. Il ne pense pas que le SAGE soit l'outil pour faire en sorte que les cartes soient identiques (arrêté ministériel pour les BCAE).

Mme Kientzler indique que la CLE via le SAGE peut encourager en ce sens.

M. Nouvel ajoute que le SAGE peut appuyer dans le sens d'une homogénéité territoriale, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque les méthodes diffèrent.

Concernant la cartographie des cours d'eau, M. Nouvel pose également la question de la gouvernance. En effet, lors d'une réunion de présentation de la cartographie des cours d'eau de la Sarthe, les syndicats de rivières ont indiqué de façon unanime qu'ils ne souhaitent pas compléter le travail de l'Etat par manque de moyens.

M. Nouvel appuie également l'introduction dans la stratégie de mesures relatives à la gestion quantitative de l'eau, au travers d'un plan de gestion de la ressource en eau.

Concernant la réduction de la vulnérabilité (mesure 37), M. Nouvel approuve la préconisation, mais ne souhaite pas que la mesure soit réglementaire.

M. d'Assy indique que les mesures 18 et 20 sont floues et que leur mise en œuvre ne devra pas se faire au détriment des moulins.

M. Dachary indique que les mesures répondent aux enjeux du territoire mais il souligne que les inondations sont également liées aux pratiques agricoles, notamment le tassement des sols qui augmentent l'imperméabilisation.

M. Dachary souhaite que les acteurs agricoles autres que la chambre d'agriculture soient identifiés comme partenaires et ou maîtres d'ouvrage.

M. Dachary ajoute qu'il est important de retrouver un maillage bocager fonctionnel et regrette que le rôle de l'aménagement des bassins versants sur la gestion de l'eau soit sous-estimé. Pour la qualité de l'eau comme pour la gestion quantitative, il importe de travailler à l'échelle du bassin versant et pas seulement sur le linéaire de cours d'eau.

- 15 -

Mme Promelle regrette que les usages (dont l'usage industriel) ajoutés dans l'arborescence stratégique lors de l'intercommission n°2 n'apparaissent pas dans la déclinaison de la stratégie.

Mme Stein précise que l'usage industriel est dans l'arborescence afin d'avoir une traçabilité du travail des intercommissions. Cependant aucune mesure n'étant associée à cet usage, il n'apparaît pas dans les orientations stratégiques ni les leviers d'action.

M. Pourcines souligne qu'une grande part de la protection des inondations de Sarthe Aval provient des actions réalisées sur Sarthe Amont et l'Huisne.

En réponse à M. Panneau, Mme Stein précise qu'un glossaire est présent à la fin du rapport.

M. Lambert souhaite que les incendies soient pris en compte dans les mesures concernant les plans d'eau.

M. de Vitton propose d'ajouter, dans les mesures de la stratégie, une étude globale de modélisation des inondations et étiages à l'échelle du bassin versant.

M. Nouvel indique que des études inondation pourront être réalisées par les structures ayant la compétence GEMAPI.

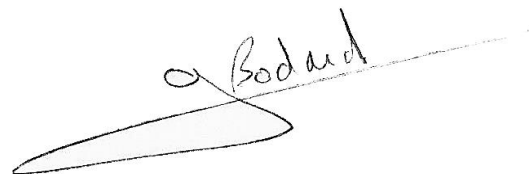
Mme Rémond précise que beaucoup d'études inondations ont été réalisées sur le territoire. Elle ajoute que concernant l'impact de l'aménagement des ouvrages sur les inondations, la future structure porteuse des SAGE pourrait employer un ingénieur spécialisé en hydraulique qui pourrait travailler avec les techniciens de rivières sur cette thématique.

M. Cozic souligne que si certaines mesures sont obligatoires, il est indispensable d'avoir les moyens de les contrôler par la suite, par exemple la mesure 33 : « Couvrir l'ensemble des communes concernées par le risque inondation par un PPRI ».

<i>SENS DU VOTE</i>	
<i>Nombre de votants :</i>	<b>27</b>
<i>Pour :</i>	27
<i>Contre :</i>	-
<i>Abstention :</i>	-
_____	
<p><i>La stratégie est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés de la commission locale de l'eau, sous réserve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>que les mesures suivantes soient ajoutées :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mesure 16a : « Centraliser les données sur les inventaires de cours d'eau et contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une méthode de diagnostic cohérente à l'échelle du SAGE »</i></li> <li>- <i>mesure 16b : « Compléter les inventaires DDT des cours d'eau selon la méthode cohérente (définie en 16a) »</i></li> <li>- <i>mesure 27 : « Définir une méthode homogène de recensement des zones humides avec les SAGE voisins et différents partenaires, et réaliser un inventaire global au-delà des zones à urbaniser »</i></li> <li>- <i>mesure 37 : « Réduire la vulnérabilité aux inondations par le biais de préconisations dans les documents d'urbanisme ».</i></li> <li>- <i>mesure 58 : « Prendre en compte les conclusions de l'étude des volumes prélevables (programme d'action) dans le SAGE »</i></li> </ul> </li> <li>• <i>et que les mesures suivantes soient reformulées ainsi :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>mesure 12 : « Elargir le nombre de points de suivi des pesticides, et le nombre de molécules détectées »</i></li> <li>- <i>la mesure 53 devient donc « Sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage des pesticides, notamment en communiquant les retours d'expérience des divers réseaux DEPHY... (cf. mesure 52) »</i></li> </ul> </li> </ul>	

- 16 -

Aucune autre question n'est soulevée. M. Bodard-Soudée remercie les membres de la Commission locale de l'eau et lève la séance à 13h30.



**Ghislaine BODARD-SOUDEE,**  
Présidente de la Commission Locale de l'Eau,